



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

**Huitième Session ordinaire
Genève, 24 au 26 octobre 1974**

DATES PROVISOIRES DES REUNIONS EN 1975

Rapport du Secrétariat

1. L'expérience a montré qu'il était difficile de disposer d'une salle de conférences pour les réunions de l'UPOV dans le bâtiment de l'OMPI si les dates des réunions n'étaient pas fixées longtemps à l'avance. La location de salles de conférences en dehors du bâtiment de l'OMPI entraîne pour l'UPOV des dépenses supplémentaires et inutiles.
2. Le Secrétariat de l'UPOV a par conséquent fixé provisoirement, aux dates indiquées dans l'annexe les réunions de l'UPOV qui pourraient avoir lieu en 1975 et a demandé aux services administratifs de l'OMPI de réserver à titre provisoire les salles de conférences pour les dates en question.
3. En fixant provisoirement ces dates, le Secrétariat n'a nullement l'intention de se substituer aux organes compétents de l'UPOV. Il est bien entendu que ces organes ont la faculté de décider de tenir leurs réunions à d'autres dates. L'établissement d'une liste de dates provisoires ne signifie pas non plus que lesdites réunions devront nécessairement avoir lieu en 1975.
4. La liste comprend aussi les dates des réunions des Groupes de travail dont le Secrétariat a déjà connaissance.

[Une annexe suit]

ANNEXE

Dates provisoires des réunions en 1975Conseil

7 au 10 octobre

Groupe de travail consultatif

4 au 6 mars
6 et 10 octobre

Comité directeur technique

9 au 11 avril
5 au 7 novembre

Groupe de travail sur les dénominations variétales

15 et 16 septembre

Groupe de travail sur l'harmonisation des taxes

24 et 25 avril

Comité d'experts pour la centralisation

14 au 17 janvier
15 au 18 avril
1er au 4 juillet
25 au 28 novembre

Comité d'experts pour la revision de la Convention

25 au 28 février
2 au 5 décembre

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

28 au 30 mai, à Lund (Suède)

Groupe de travail technique sur les arbres forestiers

19 et 20 août, à Hanovre (République fédérale d'Allemagne)

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales

9 au 11 septembre, à Hornum (Danemark)